

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID:091-219102860-20230313-DEL_2023_015-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation: 06 mars 2023

Nombre de membres :

11.1

- En exercice: 35

- Présents: 22

Votants: 30

<u>Présents</u>: P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMIETTE – M. ISSA – M. SOILIHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés: F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

<u>Délibération N° DEL – 2023 – 015 :</u> Compte de gestion 2022 - Budget Annexe Petite Enfance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2022,

Vu l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 mars 2023,

Délibère, et,

Approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Petite Enfance dont les résultats s'établissent comme suit :

ID: 091-219102860-20230313-DEL_2023_015-DE

	SECTION	SECTION DE	TOTAL DES
	D'INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis (b)	55 618,69 €	3 870 911,94 €	3 926 530,63 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	350,36 €	350,36 €
Recettes nettes (d = b - c)	55 618,69 €	3 870 561,58 €	3 926 180,27 €
DEPENSES	×		<i>3</i> 1
Mandats émis (f)	32 224,31 €	3 813 119,18 €	3 845 343,49 €
Annulation de mandats (g)	0,00 €	18 984,86 €	18 984,86 €
Dépenses nettes (h = f - g)	32 224,31 €	3 794 134,32 €	3 826 358,63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	23 394,38 €	76 427,26 €	99 821,64 €
(h - d) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00€
REPRISE DE RESULTAT	-13 665,56 €	232 896,07 €	219 230,51 €
RESULTAT DE CLOTURE	9 728,82 €	309 323,33 €	319 052,15 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2022 du budget annexe Petite Enfance.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Vote pour: 25

Vote contre: 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention: 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 2 3 MARS 2023 Transmis en Préfecture le 2 2 MARS 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification